

## Note d'information Sur les temps périscolaires

La rentrée scolaire 2018 - 2019 voit l'ouverture d'une 11<sup>e</sup> classe sur l'école Saint-Exupéry. La commune accompagne le développement du groupe scolaire en organisant les temps périscolaires dont vous trouverez ci-après les éléments et informations d'ordre pratique ; certains ajustements pouvant s'effectuer durant les premières semaines.

### **GARDERIE (7h30 – 8h20 et à partir de 16h30 – 18h30 maximum)**

Les deux temps de garderie s'organisent comme suit :

- Le matin, l'accès à la garderie est **gratuite** et vous pouvez déposer votre enfant jusqu'à 8h20,
- Le soir, la garderie est **payante**<sup>1</sup>. L'inscription se fait par le dépôt d'un ticket, de couleur blanche, dans la boîte située dans le hall d'accueil de l'école Saint-Exupéry, **le matin même**. Ces tickets doivent être achetés en mairie<sup>2</sup>.

**Vous pourrez récupérer votre enfant de 16h30 à 18h30 maximum.**

### **SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE (11h30 – 13h30)**

La pause méridienne a une durée de 2h durant laquelle votre enfant, si il est inscrit, est pris en charge par les agents municipaux.

- L'accès à la cantine est payant<sup>3</sup>.
- L'inscription se fait le matin même par le dépôt d'un ticket, de couleur orange (lieu de résidence : Tallard), verte (lieu de résidence : hors Tallard) ou bleue (enfant bénéficiant d'un PAI « allergie alimentaire »<sup>4</sup>) dans la boîte située dans le hall d'accueil de l'école. Ces tickets sont en vente en mairie.

**Aucune sortie ne sera autorisée sauf cas de force majeure.**

<sup>1</sup> Au 3 septembre 2018, le prix du ticket de garderie est de 2€.

<sup>2</sup> Heures ouverture mairie, lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf mardi)

<sup>3</sup> Au 3 septembre 2018, le prix du ticket de cantine est de 4,10€ pour les enfants résidant à Tallard et 5€ pour les enfants résidant hors de Tallard

<sup>4</sup> Au 3 septembre 2018, le prix du ticket PAI est à 3,90€.

### **ACTIVITÉ « AIDE AUX DEVOIRS » (16h30 – 17h45)**

L'activité a lieu les lundi, mardi et jeudi, de 16h30 à 17h45 (temps détente 16h30 - 16h45) L'inscription se fait auprès de la mairie de Tallard à l'aide de la fiche d'inscription distribuée dans les cahiers de liaison avant chaque période de vacances.

**Pour une bonne organisation et gestion de l'activité, et sauf cas d'urgence, aucune sortie ne sera autorisée entre 16h30 et 17h45.**

### **CONCLUSION**

À l'exception du temps de garderie du matin et de « l'aide aux devoirs », toute inscription à un service municipal périscolaire se fait au moyen d'un ticket acheté en mairie et déposé dans la boîte, prévue à cet effet, dans le hall d'accueil de l'école Saint-Exupéry. Les agents municipaux sont à votre disposition pour tout complément d'information.

### **Temps périscolaire : règles et principes à retenir**

**Garderie matin (7h30 – 8h30)** : gratuite, les parents peuvent déposer les enfants de 7h30 à 8h20 (heure d'ouverture du portail de l'école).

**Service de restauration scolaire (11h30 – 13h30)** :

- Dépôt d'un ticket payant, de couleur (orange, vert ou bleu), le matin même dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de l'école,
- L'enfant est pris en charge par le personnel communal et ne peut pas être récupéré sauf cas de force majeure.

**Le soir, mon enfant n'est pas inscrit à la garderie ou à l'aide aux devoirs** : il doit quitter l'établissement dès 16h30.

**« Aide aux devoirs » (16h30 – 17h45)** :

- Il faut s'inscrire à l'activité auprès de la mairie,
- L'enfant ne peut être récupéré qu'à l'issue de l'activité,
- À l'issue de l'activité, l'enfant non autorisé à partir seul ou non récupéré sera conduit d'office en garderie ; les parents devront s'acquitter des frais en vigueur.

**Garderie (16h30 - 18h30)** :

- Il faut déposer un ticket payant, de couleur blanche, le matin même dans la boîte prévu à cet effet dans le hall de l'école,
- L'enfant peut être récupéré de 16h30 à 18h30 maximum.